

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU  
TRAVAIL ET DE LA FONC-  
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 79 / 603 / MTJ.DGTFP.DFP.210214

Portant intégration et nomination de Made-  
moiselle BAHONDA Hortense-Marie-Christine  
dans les cadres de la catégorie A hiérar-  
chie I des Services Sociaux (Enseignement).

-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS:

DB.

DCF.

(/u la Constitution du 4 juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant  
le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secon-  
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles  
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Juin 1964 fixant le  
statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi  
n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-  
tif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de  
la catégorie A1 ;  
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26 Mars 1963 fixant  
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-  
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-  
tamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlemen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-  
titutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-  
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-  
naires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant no-  
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant no-  
mination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1880/MEN.SGEN.DOC du 21 Juin 1979  
du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant  
le dossier de l'intéressée ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Mademoiselle BAHONDA Hortense, Marie Christine née le 15 Mars 1951 à Kinshasa (Zaïre), titulaire de la Licence Es-Lettres (Section Anglais) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur de Lycée Stagiaire indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 27 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement.

Le Ministre de l'Education  
Nationale.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Antoine NDINGA-OKA.-

Le Ministre des Finances;

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice.

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

|               |   |
|---------------|---|
| JORPC.        | 1 |
| DGTFP.DFP.    | 3 |
| DGTFP.BST.    | 1 |
| DB.           | 3 |
| DCF.          | 1 |
| MINI. ED.NAT. | 1 |
| SGEN.         | 1 |
| DPAA.         | 1 |
| INTERESSEE    | 1 |
| DOSSIER.      | 3 |
| SGCM/BC.      | 2 |